

## BULLETIN

DU

## Syndicat Central des Agriculteurs

## DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX

N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 9 heures à Midi et de 1 heure à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 1<sup>er</sup> AVRIL

## LA SITUATION

## LES ENGRAIS

La vente des superphosphates a atteint depuis deux mois un chiffre considérable. Les stocks fabriqués diminuent de jour en jour et quelques usines ont dû arrêter la vente pour pouvoir reconstituer leur approvisionnement en vue de la prochaine campagne de printemps dite des verts. Peut-être même devons-nous envisager autre chose. Nous lisons, en effet, dans le journal *Le Phosphate* :

## SUPERPHOSPHATES

Le marché du superphosphate demeure très animé ; les ventes accusent dès maintenant une forte avance sur celles de l'année dernière et se rapprochent des chiffres d'avant-guerre, tout au moins dans l'Ouest et le Midi, où la modération du climat permet une application plus hâtive des engrais.

Beaucoup d'usines importantes ont déjà placé toute leur production et les retardataires auront quelque peine à se faire servir, tout en payant plus cher qu'il y a quelques semaines.

Du côté des fabricants, dont quelques-uns ont été fortement touchés par la campagne de baisse, il n'est plus du tout question de guerre, au moins pour l'instant. Certains envisagent même l'idée d'une entente qui se réalisera peut-être au cours de l'été.

Nous rappelons à nos adhérents que nous avons avec nos fournisseurs un contrat qui va jusqu'à fin avril. Peut-être certains trouveront-ils intéressant de s'assurer en avril les quantités dont ils auront besoin en mai ou juin, aux prix actuellement en vigueur.

Les scories sont très peu demandées, la campagne d'hiver étant finie pour la fumure des prés. En fin d'avril nous pourrions avoir une reprise en vue des ensemencements de blé noir du mois de mai. Les prix sont devenus avantageux depuis que l'unité a baissé au lieu de départ de 0.85 à 1.05.

Les usines du Nord et de l'Est sont seules à pouvoir desservir notre région, l'usine de Trignac ayant en effet suspendu temporairement sa fabrication.

Le sulfate d'ammoniaque a été depuis quelques mois l'objet d'une très forte demande, mais cependant les prix n'ont pas suivi depuis le commencement de cette année la progression en hausse de cet automne. Aussi avons-nous pu obtenir une réduction sensible et faire ramener le prix des 100 k. à 110 fr. 50 franco toutes gares.

En nitrate de soude, nous croyons pouvoir maintenir jusqu'à la fin de ce mois les prix que nous avons donnés dans notre précédent bulletin (3<sup>e</sup> page). Cependant notre contrat ne comportant qu'une quantité déterminée, il nous faudrait faire supporter aux ordres qui arriveraient trop tard les cours qui seraient alors en vigueur, l'importation étant disposée à augmenter ses prix par étapes successives.

SULFATE DE CUIVRE  
ET SOUFRE

Les prix fléchissent encore à nouveau.

Nous cotons à partir de ce jour :

Sulfate de cuivre.....	136 fr. les 100 k.
Soufre .....	76 »
Bouillie Azur.....	136 »

Toutes conditions usuelles.

Sulfostéatite cuprique, garantie 10 o/o de sulfate de cuivre et 30 o/o de soufre 65 fr. les 100 kilos, livraison en sacs de 50 kilos.

Pour la sulfostéatite cuprique, nous serions désireux de savoir à l'avance les quantités qui nous seraient demandées, ceci en vue des nécessités de la fabrication.

## TOPINAMBOURS

Nous recherchons des semences de topinambours, variété violette et variété blanche.

Prière de nous faire des offres avec les prix.

## CHARBONS

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons repris le service des livraisons de charbon à domicile en ville pour les besoins domestiques, cuisine et chauffage.

Nous pourrions également faire faire ces livraisons à la campagne dans un rayon de 25 à 30 kilomètres maximum pour un tonnage minimum à convenir.

Nous indiquerons dans nos bureaux le prix spécial pour chacun de ces transports.

Compte rendu des travaux de l'Académie d'Agriculture depuis le 1<sup>er</sup> mars 1921, par M. Henry Sagnier, secrétaire perpétuel.

L'année 1921 a présenté des caractères exceptionnels. Chacun les connaît. Il est néanmoins utile de les rappeler, parce qu'ils ont exercé une influence parfois décisive. M. Alfred Angot, qui a dirigé pendant longtemps le bureau central météorologique, les a analysés avec l'autorité qui lui appartient.

Dans la région de Paris, l'année a été exceptionnellement chaude et exceptionnellement sèche. Les températures ont été, pour tous les mois, sauf pour celui de novembre, supérieures aux moyennes de la période 1851-1900. Quant à la hauteur de pluie, l'anomalie a été encore plus grande ; le total de l'année n'a même pas atteint la moitié de la valeur normale, il ne diffère guère de ce que l'on observe à la limite septentrionale du Sahara algérien. Cette période sèche avait même débuté depuis août 1920 ; pendant seize mois consécutifs, deux seulement ont reçu une

quantité d'eau supérieure à la normale. Le motif immédiat de ces anomalies se trouve dans la présence à peu près continue d'une zone de hautes pressions sur la France même ou dans son voisinage immédiat, mais rien, dans l'état actuel de la science, ne permet d'expliquer ces phénomènes, ni même d'en préciser les causes.

D'autres informations permettent de généraliser ces observations, sauf pour la région méridionale, où, au contraire, les pluies ont été en excès.

Les conséquences de cette sécheresse ont varié suivant les régions, mais elles ont été toujours fort pénibles. Les mares à sec, les puits taris, les sources disparues, nul fleau n'est plus terrible pour les cultivateurs. Les prairies sont jaunies, le bétail assoiffé languit, toutes les récoltes s'affaiblissent. La famille elle-même du cultivateur souffre du défaut de l'eau nécessaire à ses besoins.

Il est vrai que, comme l'ont rappelé M. Eugène Pluchet et M. Dybowski, les bûches constituent, dans certaines circonstances, le meilleur procédé de lutter contre la sécheresse ; mais, quand celle-ci prend des proportions excessives, ces excellentes pratiques ne peuvent qu'en atténuer les effets dans les terres arables. C'est pourquoi le bilan de l'année agricole a été mauvais ; il n'y a eu qu'une exception heureuse ; elle s'est produite en faveur de la grande culture nationale, celle du blé.

Le blé, en effet, occupe toujours, à juste titre, la première place dans les préoccupations. L'accroissement de l'étendue qui lui est consacrée dans les exploitations s'est accentué cette année ; la plus forte partie de cette augmentation s'est manifestée dans les régions libérées où les cultivateurs s'adonnent, avec une émulation admirable, à surmonter les difficultés qui sont toujours accumulées devant eux. Par un heureux concours de circonstances, la récolte a été, sauf dans quelques régions moins favorisées, d'une abondance exceptionnelle ; dans l'ensemble, elle paraît à peu près suffisante pour les besoins de la consommation du pays, et, fait tout à fait remarquable, le rendement moyen par hectare a été le plus élevé qui ait été enregistré jusqu'ici en France par les statistiques officielles.

Sans doute, une active propagande en faveur de la sélection et du triage des semences, d'un emploi raisonné des fumures, ont eu leur part dans ces résultats ; mais, comme M. Hitier l'a démontré, dans une conférence à la foire nationale de semences, les caractères de la saison ont exercé une action décisive, car ils ont arrêté le développement des mauvaises herbes qui prélèvent trop généralement leur dîme sur les récoltes. Démonstration nouvelle de la nécessité de ne négliger aucun effort pour assurer la propreté des terres ensemencées.

Le Parlement a rendu heureusement, à partir de la nouvelle récolte, la liberté au commerce du blé ; le système d'achat par l'Etat a complètement disparu après que les intérêts de la production nationale eussent été sauvegardés par le relèvement du tarif douanier. Mais un grand nombre d'agriculteurs, déshabitués du régime de la liberté, sollicités de vendre sans retard, ont exagéré les offres après la moisson et

ont provoqué ainsi, eux-mêmes, une baisse des prix qui aurait pu devenir désastreuse, au profit des spéculateurs empressés à en profiter. Ce mouvement s'est heureusement arrêté ; des coopératives destinées à permettre aux producteurs de résister à la baisse se sont organisées dans quelques régions, notamment dans les départements de l'Yonne et de l'Aube et dans la région parisienne, comme en Vendée. Toutefois, après une récolte dont les prix de production ont été exceptionnellement élevés, la régularité des marchés reste encore entravée par la liquidation des stocks exagérés de blés importés, même après la moisson, dont le service du ravitaillement avait encombré ses entrepôts sur une grande partie du territoire.

Les saisons se succèdent rapidement. Que sera la prochaine récolte de blé ? Les semailles ont été entravées par l'extrême sécheresse de l'automne ; le déficit a atteint, d'après les relevés officiels, près de 240.000 hectares et la situation des cultures est, d'après les mêmes évaluations, assez médiocre au cours de cet hiver. Il est désormais trop certain que la production sera, en 1922, sensiblement inférieure à celle de 1921. C'est un motif qui doit inciter les cultivateurs à se montrer réservés dans leurs ventes, autant qu'ils le pourront. « Quoi qu'il en soit, dit M. Sagnier, nous avons enregistré avec émotion l'hommage rendu à la France par un de nos membres étrangers, le ministre d'Etat Luzzatti, qui l'a donnée comme exemple à ses compatriotes d'Italie, pour les progrès réalisés dans la production du blé ».

## Semailles de Printemps

Les services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, en collaboration avec les Directions des Services agricoles, les Offices agricoles départementaux, les Associations et Syndicats agricoles, les Municipalités, ont organisé de nouveau, cette année, des démonstrations gratuites de triage des semences de printemps, à l'aide de trieurs perfectionnés, à petit, moyen et grand débit, convenant par conséquent à toutes les conditions culturales qui se rencontrent dans notre région.

Les postes de triage, installés dans deux grands wagons de la Compagnie, après avoir parcouru le Poitou, la Touraine et l'Anjou, ont fonctionné en Loire-Inférieure, dans trois centres agricoles importants : Ancenis, Saint-Etienne-de-Mont-Luc et Pontchâteau.

Aux deux constructeurs de trieurs, la maison Marot et la maison Clerc, de Niort, qui avaient pris part avec un succès remarqué aux démonstrations de l'automne 1920, étaient venus se joindre les établissements Baradeau-Pelletant, à Tonnes (Lot-et-Garonne), et Presson (Lacros, successeur), à Bourges (Cher).

Les démonstrations faites dans les différents postes de triage ont été des plus intéressantes par les résultats qu'elles ont donnés ; aussi bien en ce qui concerne les grains et graines pour semence, que les grains de consommation, tels que l'avoine.

C'est ainsi que de 100 kilos de trèfle sortant de la batteuse il a été extrait plus de trente kilos de graines nuisibles (plantain, graminées, et déchets divers) de plus le trèfle se trouvait classé en grosse graine et petite graine.

Les blés, orges, avoines, sarrasins, etc..., non seulement sont débarrassés des pierres et grosses impuretés, mais le grain obtenu, indemne de tout mélange, permet de ne semer aucune mauvaise graine, alors que trop souvent les graines employées renferment des semences de gesces, vesces, jarzeaux, ravenelles, moutardes sauvages, chardons, nielles, folle avoine, chiendent, etc...

Nul doute qu'après les démonstrations si intéressantes qui viennent d'avoir lieu, nos agriculteurs ne se préoccupent de l'acquisition en commun, des appareils de triage, de façon à avoir à leur portée pour les semailles prochaines, les trieurs qui leur sont indispensables.

## Les Coopératives agricoles

Nous avons brièvement esquissé le fonctionnement du marché de La Villette. Un consortium disposant de puissants moyens d'action, s'est rendu maître de ce marché, d'où il impose ses prix à tous les marchés du pays. Le « trust » de la viande, ainsi organisé, est également nuisible aux producteurs et aux consommateurs. Aux producteurs, parce que le consortium a intérêt à payer le moins cher possible les animaux sur pied ; aux consommateurs parce qu'il a intérêt à vendre le plus cher possible la viande abattue.

On nous parle d'une réorganisation du marché de La Villette. Que pouvons-nous en attendre ? Rien, ou presque rien. Il y a trente ans et plus que des ministres bien intentionnés, mais éphémères, annoncent, chacun à son tour, qu'ils vont réprimer les abus, faire cesser le truquage des cours, etc... Abus et truquage n'ont fait que croître et embellir. En démocratie, c'est l'argent qui règne et gouverne ; sa souveraineté est absolue, son pouvoir sans contre-poids.

Ne nous faisons pas d'illusions. C'est seulement par une entente entre les producteurs que nous pourrions remédier au mal. A la base de l'organisation nouvelle est le Syndicat agricole. Nous sommes loin d'avoir tiré de la loi de 1884 tous les avantages que comporte le droit d'association, supprimé par la Révolution, et qui nous était enfin rendu. On commence à s'en rendre compte.

Une intéressante notice, publiée dernièrement par le président de l'Association professionnelle des Agriculteurs de l'Aude, trace tout un programme d'organisation professionnelle. Nous y lisons : « Formation des Syndicats communaux fédérés en syndicats cantonaux, ces termes pris au sens économique et non administratif. Union progressive de ces Syndicats en une hiérarchie, pour aboutir à une union centrale ».

Et l'Action Française du Dimanche donnait, récemment, une communication de M. Stanislas de Rougé, secrétaire général de l'Union des Syndicats agricoles de la Somme, dans laquelle on pouvait lire : « Le Syndicat agricole est la cellule mère de l'organisation professionnelle ». Tout village ou groupe de deux ou trois villages doit avoir un Syndicat qui est relié aux associations voisines par une union centrale d'abord, par l'union départementale ensuite. Celle-ci la met en relations, à Paris, avec l'Union centrale des Agriculteurs de France ».

Ainsi, c'est le premier groupement, le Syndicat communal, qui est le berceau des œuvres annexes prévues pour donner satisfaction aux divers besoins de la vie agricole : mutualités, caisses de crédit, coopératives. N'est-il pas frappant de voir l'accord qui existe à ce sujet presque aux deux extrémités du territoire français, dans l'Aude et dans la Somme ?

Là est bien, en effet, la solution du problème qui nous occupe. Des abattoirs régionaux coopératifs, munis d'annexes frigorifiques, sont nécessaires. Leurs réserves de viande assureront l'approvisionnement du pays en temps de crise. A ce point de vue, la question des abattoirs régionaux intéresse la défense nationale. Mais ces établissements nécessitent d'importantes mises de fonds et leur nombre

sera toujours limité. Pour compléter la décentralisation du marché de la viande, il appartiendra aux Syndicats agricoles communaux de créer des boucheries coopératives pouvant fonctionner avec un apport de fonds très réduit.

Un autre avantage des petites coopératives, c'est qu'elles pourraient servir à la vente directe aux consommateurs de tous les produits de l'agriculture, supprimant ainsi des intermédiaires trop nombreux et inutiles.

Les grands abattoirs industriels sont exposés à la concurrence et aux difficultés que leur suscite le trust de la viande. Déjà, quelques-uns ont succombé dans la lutte et ont été achetés par le consortium parisien. Que pourrait le consortium le plus puissant contre quelques milliers de coopératives syndicales fonctionnant avec un capital minime et facilement renouvelable ?

Aucun pays ne peut, plus aisément que la France, résister aux entreprises de la finance internationale. Et cela grâce à notre production agricole. Alors que l'Angleterre ne produit que le tiers de ce qu'elle consomme et que nos voisins doivent importer les deux tiers des denrées alimentaires dont ils ont besoin, la France peut produire tout ce qui est nécessaire à son alimentation : blé, viande, vin, etc...

A l'œuvre donc. Ce n'est pas quinze millions de bovins, comme avant la guerre, que devrait nourrir le sol français, c'est vingt millions et plus. Non seulement nous ne serons plus obligés d'acheter de la viande à l'étranger, mais nous serons, à notre tour, en mesure d'en exporter.

Jules DAVOST.

## Commentaires sur le décret relatif aux vins et eaux-de-vie

### TRAITEMENTS LICITES

#### DES EAUX-DE-VIE NATURELLES

En principe, les eaux-de-vie naturelles devraient être vendues pour la consommation dans l'état même où elles sortent de l'alambic. Il en est toujours ainsi pour certaines d'entre elles, le kirsch par exemple (lorsqu'il est vendu « nature »), qui ne s'améliore pas avec le temps, sans doute parce qu'il est d'usage de le placer dans des récipients de verre pour éviter qu'il se colore.

D'autres eaux-de-vie, telles que les eaux-de-vie de vin et le rhum sont conservées et mises à vieillir dans des fûts de bois. En même temps qu'elles se colorent, leur volume se réduit et elles s'appauvrissent en alcool, en se bonifiant d'autant plus que leur conservation en fût se prolonge plus longtemps.

Mais l'usage s'est depuis longtemps établi de donner à ces eaux-de-vie, lorsqu'elles sont vendues peu de temps après leur sortie de l'alambic, les caractères qu'elles n'auraient dû acquérir qu'à la longue. A cet effet, elles sont additionnées de caramel (l'emploi du brou de noix est interdit pour les eaux-de-vie vendues en nature, permis pour les mélanges) et ramenées par addition d'eau au degré de consommation.

En somme, les additions licites aux eaux-de-vie naturelles circulant sous l'acquit blanc, sont limitées au caramel, à l'infusion de copeaux de chêne et du sucre.

Cela résulte des dispositions du dernier paragraphe de l'article 23 de la loi du 31 mars 1903 qui porte sur les eaux-de-vie naturelles ayant reçu l'addition de substances propres à en modifier la composition et le goût ne peuvent bénéficier de l'acquit blanc ; mais cette exclusion ne concerne pas les eaux-de-vie colorées et édulcorées par une légère addition de caramel et de sucre, à condition que ces opérations soient renfermées dans les limites consacrées par l'usage. L'administration des contributions indirectes admet également la coloration au moyen d'infusion de copeaux de chêne.

Si l'expéditeur renonce au bénéfice de l'acquit blanc et fait circuler l'eau-de-vie avec un acquit rouge, il peut faire subir au produit non seulement les deux manipulations que nous venons d'indiquer, mais y faire infuser diverses matières végétales ou l'additionner d'un bonificateur. Cette addition n'est considérée comme fraudu-

leuse, que si elle est destinée à masquer un mauvais goût ou à renforcer artificiellement la saveur : par exemple l'addition d'aldéhyde benzoïque à du kirsch, d'éther cœnantique à de l'eau-de-vie ou à du rhum.

## REDUCTION DES EAUX-DE-VIE NATURELLES ET MELANGÉES AU DEGRÉ DE CONSOMMATION.

Par degré alcoolique d'une eau-de-vie, on entend le degré alcoolique réel et non le degré lu sur l'alcoomètre plongé dans ce liquide ; ce dernier degré est toujours inférieur au degré réel, par suite de la présence de matières extractives (caramel par exemple) qui augmentent la densité du liquide et faussent les indications de l'alcoomètre. Il est donc recommandé aux agents du service de la répression des fraudes de tenir compte lorsqu'ils seront amenés à vérifier le degré d'une eau-de-vie, au moyen d'un alcoomètre, que les indications de cet instrument peuvent accuser un chiffre inférieur au degré réel d'un et même deux degrés.

L'usage de ramener par addition d'eau les eaux-de-vie au degré de consommation, a donné lieu à des abus que le nouveau texte permet de réprimer. Il admet que l'acheteur d'une eau-de-vie est en droit de supposer qu'un tel spiritueux contient au moins 35 pour cent d'alcool ; d'où l'obligation, pour le vendeur, d'avertir son client, lorsqu'il n'en est pas ainsi, en indiquant sur la bouteille le degré alcoolique du produit.

Le décret ne fixe pas la manière dont cette indication, qui devra être en chiffres d'au moins 5 millimètres de haut, sera portée sur les récipients et emballages : il suffit qu'elle soit apparente, c'est-à-dire qu'elle ne puisse échapper à l'attention de l'acheteur : on n'acceptera pas, par exemple, qu'elle soit portée sur une étiquette collée sur le fond des bouteilles.

Un délai de trois mois a été accordé par le décret aux intéressés pour se conformer à cette prescription nouvelle. Toutefois, comme les eaux-de-vie dont les débitants s'approvisionnent généralement à l'avance et dont la vente n'est pas absolument courante, ce délai sera dans la pratique quelque peu allongé : les agents du service de la répression des fraudes ont donc reçu l'ordre d'user de la plus large tolérance pendant les trois mois qui suivront l'expiration du délai déjà accordé par le règlement.

D. D.

(« Viticulture »).

## Académie d'Agriculture

Séance du 15 février

Présidence de M. Prosper Gervais

### Conférences internationales pour l'étude des Epizooties

M. Alfred Massé dépose sur le bureau de l'Académie un volume récemment publié par le ministère de l'Agriculture, qui contient le compte rendu sténographique des travaux de la conférence internationale pour l'étude des épizooties, tenue à Paris, du 25 au 28 mai 1921.

Quarante-trois nations, Etats ou dominions y étaient représentés. Bien que les résolutions adoptées aient été prises à l'unanimité, il a semblé qu'avant d'organiser définitivement les services dont la création a paru désirable à la conférence, il était nécessaire d'obtenir de chacun des gouvernements intéressés la ratification de ces décisions. Aucune objection n'a été formulée jusqu'à présent contre les décisions de la conférence, dit M. Massé. Toutes ont reçu une adhésion générale et plusieurs gouvernements ont exprimé le désir de voir appliquer les principes posés et notamment de voir fonctionner bientôt le bureau international qui doit être installé à Paris.

Une Commission spéciale avait été chargée de se mettre à la disposition des autorités françaises pour établir un projet de convention sur les bases des résolutions adoptées par la conférence. Ce projet de convention a été rédigé et transmis à tous les gouvernements intéressés. Il

règle tout d'abord les obligations de différents Etats à l'égard de leurs voisins lorsqu'apparaît sur leur territoire une maladie épizootique, telle que la peste bovine ou la fièvre aphteuse, qui est susceptible de se propager rapidement si des mesures énergiques ne sont pas prises pour arrêter son développement.

Ce projet prévoit, en second lieu, la création de l'office international destiné à lutter contre les maladies infectieuses des animaux et, sous réserve des modifications que l'expérience montrera nécessaires, il fixe le fonctionnement de cet office dont le rôle principal sera de recueillir des renseignements sur la situation sanitaire des différents pays pour les porter à la connaissance des gouvernements intéressés, de provoquer et de coordonner toutes les recherches ou expériences intéressant la pathologie ou la prophylaxie des maladies infectieuses des animaux, enfin d'étudier les projets d'accords internationaux relatifs à la police sanitaire des animaux.

Une nouvelle conférence se tiendra en 1923 et des réunions du même genre auront lieu ensuite périodiquement. Ce sera, pour combattre efficacement les épizooties, un réel progrès que cette collaboration de tous les peuples, mettant en commun leurs renseignements statistiques, coordonnant les recherches et les travaux de leurs savants, édictant aussi des mesures sanitaires inspirées du même esprit et basées sur les mêmes principes.

## Les Céréales d'automne

M. Henry Sagnier indique et commente les évaluations publiées au *Journal Officiel* par le ministère de l'Agriculture sur les ensemencements à la date du 1er janvier et sur l'état des cultures.

Comme on devait s'y attendre, ce tableau fait ressortir une diminution de 150.950 hectares dans les ensemencements ; la sécheresse qui, dans maintes régions, empêchait les labours, en a été la principale cause.

Mais la diminution apparente est moins forte que la diminution réelle. En effet, les départements recouverts de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin figurent dans le tableau de cette année, tandis qu'ils ne figuraient pas dans le tableau correspondant de l'année précédente ; or, il est accusé, pour ces trois départements, 123.950 hectares en blé, 11.180 en méteil, 43.300 en seigle et 3.560 en orge d'hiver, soit 181.990 hectares.

La diminution des ensemencements aurait donc été, en réalité, de 332.940 hectares pour l'ensemble des céréales d'automne dans les autres départements. Cette proportion aurait été encore plus élevée si les conditions météorologiques du mois de décembre n'avaient pas permis de reprendre les travaux et d'atténuer en partie le recul par rapport à l'année précédente.

Toutes les régions, à l'exception de celle du Nord, accusent une diminution plus ou moins importante dans les surfaces ensemencées en blé.

Quant à l'état des cultures, les promesses de la prochaine récolte sont bien inférieures à celles données, à la date correspondante, pour la récolte de 1921.

On est amené, après ces constatations, à s'étonner que les prix du blé subissent, sur les marchés, la dépression que chacun peut constater. Le fait a été signalé à la Commission de l'Agriculture de la Chambre des députés, par M. Darblay et quelques autres députés, qui ont insisté sur l'influence exercée par les offres importantes de blés du ravitaillement vendus aux enchères au-dessous des prix normaux.

On ne saurait accuser les importations de blés étrangers d'exercer une action déprimante sur les prix en France. Il est vrai qu'il y a eu une baisse sensible sur les marchés américains qui régissent les cours en Europe. Mais aux derniers jours (11 février), la cote officielle à New-York correspondait, au taux du change, à 61 fr. 47 par quintal sur place. Si l'on y ajoute les prix du fret et de l'assurance et le tarif douanier, le prix dans les ports français dépasse 75 fr.

## L'action du Nitrate de Soude

Les adversaires du Nitrate, ou du moins ceux qui ont intérêt à le critiquer, invoquent contre lui sa grande diffusion, et la perte partielle de son azote, par entraînement dans le sous-sol.

D'ores et déjà nous pouvons dire que si la chose est vraie pour l'azote du Nitrate, elle l'est également pour n'importe quel autre azote, dès qu'il est nitrifié. Mais en supposant que cet inconvénient existe réellement, parfois en hiver, lorsque les pluies sont très abondantes, il est facile de l'éviter, puisqu'on ne donne, le cas échéant, qu'une faible dose de Nitrate à la terre, et qu'on n'emploie jamais cet engrais pour deux ans.

Toutefois, il est courant d'entendre proclamer que le Nitrate ne saurait produire sur la végétation qu'un effet passager, et qu'il est incapable d'assurer d'une façon permanente la croissance des plantes, la formation de leurs tissus, la bonne composition de leurs produits, leur maturité précoce et leur rendement élevé.

Et le Nitrate fourni aux végétaux, est comparé au coup de fouet distribué au cheval, lequel coup de fouet ne donne qu'une énergie factice, respectivement à la plante comme à l'animal, énergie aussi vite éteinte que spontanément provoquée.

On ne saurait nier la nécessité, pour les plantes, d'une alimentation progressive et constante, pendant la durée de la végétation. Mais de ce que l'action du Nitrate de soude est rapide, s'ensuit-il qu'elle soit nécessairement momentanée ?

Pour admettre cette manière de voir, il faudrait ignorer que l'« appétit » des plantes est très limité, et supposer, comme c'était de règle autrefois, que ce qui n'est pas immédiatement absorbé, du Nitrate de soude, se trouve entraîné dans le sous-sol et perdu à tout jamais.

Or, nous savons qu'il n'en est rien. Une dose quelconque de Nitrate, ou plutôt d'azote nitrique, peut n'être pas entièrement utilisée sur l'heure. Mais ce qu'il en reste n'est pas perdu pour cela. Les expériences de Schreiber et de Decoux, en Belgique, de Muntz, de Demolon et de Malpeaux, en France, nous ont prouvé — ce que le raisonnement, du reste, nous enseigne, et ce que la grande pratique admet sans conteste — qu'en période de végétation, il n'y a pas et ne peut y avoir de pertes nitriques.

Dans ces conditions, le reliquat d'azote nitrique en provenance du nitratage de printemps, par exemple, véhiculé par l'eau du sol, qui le tient en dissolution, et qui se meut par capillarité dans la terre arable, pour obéir aux besoins d'évaporation de cette terre et des végétaux qui la couvrent, se trouvera en continuelle mobilité, et sera ainsi indéfiniment rapproché des racelles des plantes, qui l'absorberont graduellement et en totalité.

Donc, le Nitrate, lui aussi, est capable de ménager ses effets. Et cela même bien mieux que l'azote ammoniacal et surtout que l'azote organique, qui ne peuvent nitrifier que dans le cas où les circonstances nécessaires de chaleur, d'humidité, d'aération et d'alcalinité de milieu, se rencontrent simultanément.

Il n'est cependant pas rare de voir préconiser l'emploi de certains engrais, comme étant susceptibles de régulariser, par une nitrification échelonnée, l'action végétative, et de provoquer chez les plantes, une maturité convenable et opportune. Cette théorie est contestable, lorsqu'elle vise les effets de l'azote ammoniacal et de l'azote organique ; elle serait plutôt justifiée, si elle s'appliquait à l'azote nitrique, judicieusement utilisé. L'azote qui doit nitrifier peut être arrêté, en effet, dans son action, par certains facteurs comme la sécheresse, par exemple, et peut ainsi « jouer » trop tard, ne fournissant pas à la plante l'élément azoté en quantité suffisante, ou ne le fournissant qu'au moment de la maturité qui se trouve gênée et retardée.

L'azote nitrique, au contraire, capable de remédier aux à-coups de la végétation, n'est, d'autre part, susceptible d'intervenir désavantageusement sur la maturité, que lorsqu'il est utilisé hors saison trop tardivement.

Mais de cela, l'excellent praticien sait bien se garder.

(« Viticulture »).

## Prix du Blé et des Sons

La Société d'Agriculture de la Gironde nous transmet la délibération suivante :

« Considérant que les hauts prix pratiqués actuellement pour les sons et repasses risquent d'inciter les cultivateurs à utiliser leur blé pour la nourriture du bétail et vu le grave danger qui en résulterait pour le ravitaillement national ;

» Emet le vœu :

» Que les Pouvoirs Publics interviennent pour maintenir l'équilibre entre le prix de vente du blé et les prix des sons et repasses ».

Nous ne partageons pas cette façon de voir. D'abord, parce que les Pouvoirs publics n'y peuvent rien. Ensuite parce qu'il dépendrait des agriculteurs seuls, s'ils le voulaient, de ne pas se laisser exploiter.

Il y a, sur le marché français, quelques millions de quintaux de seigle dont on ne sait que faire ; il n'y a pas d'acheteurs, personne ne voulant plus manger du pain de seigle ; les orges ne manquent pas non plus. Seigle et orge ont une valeur alimentaire bien supérieure à celle du son. Laissons donc le son aux meuniers et donnons à nos bestiaux de l'orge et du seigle, concassés ou réduits en farine ; ils ne s'en porteront que mieux.

Et bientôt les meuniers, qui ne peuvent tout de même pas consommer eux-mêmes tout le son de leurs moulins... deviendront plus raisonnables.

(« Progrès Agricole »).

## LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Les blés commencent à pousser sous l'effet des premières journées de soleil. Comme tous les ans à pareille époque, le tallage concorde avec le jaunissement de la plante. Il est bon de procéder de suite à l'épandage du nitrate de soude en couverture sur tous les champs qui semblent dénoter une végétation souffreteuse insuffisante. Nous devrions même en faire l'application sans exception sur tous les champs de blé et d'avoine. La dépense est toujours payée par l'excédent de production de la paille. L'augmentation du rendement en grains est donc tout bénéfice.

Les cours des blés sont plutôt fermes si l'on envisage la résistance des vendeurs à céder leur stock aux prix actuels. Les cours du disponible, du mars, de l'avril sont les mêmes que ceux des 4 de mai. On semble donc envisager aujourd'hui la perspective d'une soudure facile.

Les prix des blés étrangers sont trop élevés pour que l'on puisse craindre leur importation.

La vente de la farine est toujours pénible.

Les sons sont toujours recherchés dans l'Ouest.

## VINS

La situation reste inchangée. La consommation boude nos vins de gros-plants et si peu importants que soient les stocks à la propriété, il faut reconnaître que l'écoulement est plutôt pénible. La consommation préfère les vins rouges. Ceux-ci ont plutôt monté cependant.

Les bourgeons commencent à sortir. Les nuits sont fraîches. Nous avons encore deux grands mois à craindre la gelée avant de voir toute crainte écartée.

## Appareils de Sulfatage et de Soufrage A DOS D'HOMME

MARQUE VERMOREL

Pulvérisateur *Eclair*, 98 fr. franco gare en colis postal. — Balancier à droite ou gauche à la demande.

Soufreuse *Torpille* N° 1, 71 fr. franco gare en colis postal.

Le même plus petit modèle, 63 fr., gare en colis postal.

MARQUE PERRAS

Pulvérisateur *Soleil*, 83 fr. franco colis postal.

Soufreuse *Etoile*, 77 fr. franco colis postal.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 17 mars 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment .....	1921	68 à 69	
Seigle .....	»	52 à 54	
Avoine .....	»	62 à 65	
Orge .....	»	54 à 60	
Sarrasin .....	»	65 à 66	
Son .....	»	50 à 60	
Fèves .....	»	70 à 80	
Farine .....	.....	88 à 90	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	160 00 à 180 00
Paille, — — — — —	60 00 à 70 00
Foin, les 500 k. en ville	200 00 à 210 00
Paille, — — — — —	85 00 à 90 00

### VINS

Muscadet, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1921	550 à 560
Muscadet, 2 <sup>e</sup> choix, nu 1921...	480 à 500
Gros-plant, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 <sup>e</sup> choix, nu 1921	240 à 250

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 16 mars 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs .....	1.450	1.405	3.09	2.47	2.00
Vaches .....	811	730	3.09	2.25	1.87
Taureaux .....	249	230	2.25	2.14	1.80
Veaux .....	1.260	1.220	5.10	3.96	2.20
Moutons .....	8.018	7.950	5.25	4.50	3.92
Porcs .....	3.659	3.659	4.20	4.10	4.00

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Prix: les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	225 00
Blanc 64 % d'huile.....	205 00
Blanc 60 % d'huile.....	205 00
Bleu pâle.....	190 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

1 <sup>o</sup> Extra purs, très blancs, 72 % d'huile :	
En barres.....	214 fr. les 100 kilos
En morceaux.....	215 » —
2 <sup>o</sup> Qualité supérieure, blancs, 72 % d'huile :	
En barres.....	207 fr. les 100 kilos
En morceaux.....	208 » —

### HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00

L'estagnon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

## ANNONCES INSERÉES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

### Le PLACEMENT le PLUS SUR et le PLUS AVANTAGEUX

C'est la rente viagère d'une grande Compagnie d'Assurances Française

à 60 ans, 1.000 francs rapportent..	95 30
à 65 ans, — — — — —	112 »
à 70 ans, — — — — —	136 10
à 75 ans, — — — — —	163 80
à 80 ans, — — — — —	187 »

Demandez tarifs à la

Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat (fondée en 1819), la plus ancienne des Compagnies Françaises.

L. FEILDEL & H. DEVORSINE  
1, rue Affre - NANTES

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc en farine pour veaux (sacs de 75 k.).....	69 » »
Riz Saïgon importation n° 2 de 100 k.).....	74 » »
Brisures de riz 1 et 2 (sacs de 100 kilos) .....	69 » »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) .....	54 » »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	54 » »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	Manq.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs.....	74 » »
Arachides Rufisque courants.....	70 » »
Coprah en pains.....	73 » »

En sacs de 100 kilos wagon Nantes: en magasin par toutes quantités

Orge d'Algérie, les 100 kilos logés sur wagons Nantes :

Pour toutes quantités .....	50 » »
Avoine d'Algérie.....	60 » »
Les 100 k. sur wagon Nantes ou pris à Nantes.	

Tourteau de maïs broyé.....	65 50
Manioc en cossettes.....	69 » »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	72 » »

Maïs blanc du Tonkin..... 55 » »

Granulé condensé pour volailles...	57 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou	

Poudre d'os alimentaire.....	57 » »
Farine d'os alimentaire.....	62 » »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou	

Aliment mélassé l'« Intensif ».....	43 » »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos.	
Son mélassé.....	60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Mélasse Say.....	48 » »
Son mélassé Say.....	58 » »
Paille Say.....	43 » »

Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

## PAS TROP TARD

Pâques n'est pas si loin que vous pensez, et, avec lui les beaux jours, la gaieté du soleil et la joie de vivre. N'attendez pas la dernière minute pour choisir votre complet : dans un mois, les coupeurs seront débordés et les rayons moins bien assortis. Maintenant vous avez le choix des tissus et vous avez des employés qui vous serviront mieux.

La Première Maison, Georges GANUCHAUD et Fils, rue de la Paix, Nantes, est à votre entière disposition.

**G<sup>DE</sup> PHARMACIE DE PARIS**  
Place Royale — NANTES — Rue d'Orléans  
PHARMACIE D'ORDONNANCES — LA PLUS VASTE DE PROVINCE

## OFFRES ET DEMANDES

### OFFRES

19. — A vendre Derby, excessivement léger et roulant, très soigné, garniture peau de porc, peintures neuves, excellentes ferrures.
20. — A vendre : 1° Foin à prendre à 6 kilomètres ouest de Nantes, 180 fr. les 500 kilos ; — 2° Harnais à 2 chevaux, boucles nickel massif, colliers, et en plus bricoles pour atteler poste.
21. — A vendre un rouleau en pierre à cheval, sans brancards.
23. — A vendre 2 chèvres pleines (4 et 2 ans) et un bouc de 2 ans.
24. — A vendre, 20 barriques bon vin blanc, 260 fr. la barrique prise à la cave.
25. — A vendre d'occasion, 1 charrette à bœufs, état presque neuf.
26. — A louer pour la Toussaint 1922, aux environs de Nantes, une bordière de 4 hectares 1/2 de terres et prairies, et 2 hectares 1/2 de vignes, partie à f... et partie à moitié fruits.

### DEMANDES

21. — On demande pour la banlieue de Nantes un ménage muni de bonnes références et connaissant la culture et l'élevage.
22. — On demande ménage pour cultiver une ferme d'environ 20 hectares au compte du propriétaire.
23. — On demande jeune homme de 17 à 18 ans, sans connaissances spéciales, comme aide jardinier.
24. — On demande célibataire pour faire la culture.
25. — On demande ménage de 30 à 45 ans, sans enfants, cultivateur ou jardinier. Femme basse-cour et lessive. — Références exigées.
26. — On demande : 1° Un ménage, homme à toutes mains et femme cuisinière ; 2° une femme de basse-cour.
27. — On demande pour campagne, jeune ménage muni de bonnes références. Homme à toutes mains ayant connaissances jardinage. Femme à la basse-cour.
28. — On demande ménage. L'homme jardinier professionnel. La femme basse-cour, lessive.
29. — On demande grand âne ou mulet capable de herser des allées.
30. — On demande pour propriété campagne Loire-Inférieure, ménage, le mari garde, cocher, jardinier. Femme vachère, basse-cour, lessive.

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 56 »  
 Chaux menue, ou cendre de chaux 25 »  
 Chaux agricole, mélangée..... 50 »  
 Les 1.000 kilos sur wagon départ  
 Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.  
 Pureté : 90 o/o de chaux pure.

### Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.  
 55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.  
 Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : Th. FIGREE.

### Élévateurs d'Eau Chaine Hélice BESSONET-FAVRE - Chatelleraut

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile. Toutes profondeurs  
 Remplace avantageusement les pompes  
**PORTZAMPARC & RENEAU E**  
 1, Rue d'Alger, NANTES. — 23.58

## PHARMACIE DE LA PETITE HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, NANTES

## PRODUITS DE PRESSEUR CHAIX Baisse de Prix

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES VOS ACHATS

AU BON MARCHÉ CHEZ **BRUNNER FRÈRES**

LAINAGES, SOIERIES  
 BONNETERIE, CHEMISERIE  
 LINGERIE  
 CONFECTIONS pour HOMMES  
 pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

### VITICULTEURS

Demandez la Brochure "Les Hybrides Producteurs directs"

Adressée GRATUITEMENT sur demande  
 Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

**E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES**

Plants greffés - Producteurs directs - boutures greffables  
 GROS - Authenticité garantie - DÉTAIL  
 Prix courants adressés franco sur demande  
 ON DEMANDE DES REPRESENTANTS

### ENGRAIS SPÉCIAUX

POUR Horticulture - Quiltes Maraichères Pépiniéristes - Arbres Fruitiers

INSECTICIDES DE TOUTE NATURE et fabriqués spécialement pour les différentes espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES  
 DÉSINFECTION DU SOL  
 DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

**Joseph CROUAN**  
 5, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)  
 TÉLÉPHONE 22.67

### POUR VOS GRILLES & PORTES EN FER

Poulaillers, Volières, EMPLOYEZ



### PEINTURE - D'ACIER -

Anti-rouille puissant préserve les métaux de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A PAUL MARTINETTY - NANTES

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs d'immeubles amortissables à long terme avec facilités de remboursements anticipés. Direction départementale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

### TAUPES

Destruction rapide et certaine  
 50 ANNÉES DE SUCCÈS  
 par le véritable exterminateur dit  
**TAUPICIDE FÉLIX MARTIN**  
 Rue d'Orléans, NANTES. - 1 f. 20 le paq. - Poste O f. 20

**LA CHARRUE LIANCOURT BAJAC**

est la plus SOLIDE et la plus PERFECTIONNÉE

Demandez le Catalogue général à LIANCOURT

### Hâtez-vous d'acheter

vous-même vos **MACHINES AGRICOLES** au "Prix de Gros" pour activer la baisse

## VENTE DIRECTE A LA CULTURE

**FAUCHEUSES** Américaines Johnston coupe 1<sup>m</sup>35, montées et complètes, départ Nantes..... 1.050 fr.  
 coupe 1<sup>m</sup>20..... 1.000 fr.  
**HERSES CANADIENNES**, avec mancherons dents renforcées  
 7 dents... 110 fr.; 9 dents... 125 fr.; 12 dents... 140 fr.

M. CORGNET, 3, rue Louis-Blanc - NANTES

### Machines Agricoles et Industrielles

### Ses Locomobiles

Maison fondée en 1833  
**LOTZ FILS DE L'AINÉ**  
 Rue Canolau - NANTES

### Ses Batteuses

### Ses Egrenieuses

Dépôtaires des Etabliss. DOUGE, de Besançon  
 MOTEURS « DOLO »  
 A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Trousseaux et Layettes fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux et Layettes fabriqués dans les Ateliers du Petit Paris

**AU PETIT PARIS**  
 NANTES  
 9 et 10, Place Royale - Tél. 9.74

On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT  
 Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

### Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Voiles, Chaussures  
 Pour Hommes : Complis de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

## LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre, Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde, Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épicer à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

## L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succr



Constructeur

1, Rue Sainte-Catherine NANTES